

Le gouvernement a décidé de saboter les caisses de retraites pour justifier leur absorption.

Posté le 30 juillet 2019 par Gérard Maudru

Les caisses libérales viennent d'être sommées, sans concertation, sans prévenir les Conseils d'Administration ou les Présidents, de faire recouvrer leurs cotisations par l'URSSAF/ACOSS d'ici la fin de l'année, en convoquant les directeurs pour mise en place des modalités pratiques.

Une fois de plus les hauts fonctionnaires montrent leur manque d'expérience, leur incapacité à tirer les leçons de leurs échecs, leur mépris pour la casse engendrée par leurs décisions et leur mépris envers les élus sociaux. Après moi le déluge et je m'en fous, ils ne seront pas là pour assumer les conséquences de leurs actes.

Cette expérience a déjà été faite avec le RSI. Les caisses historiques et fusionnées dans le RSI, CANAM, Organic, Cancava ne posaient pas de problème pour le recouvrement. On leur a imposé en 2008 le recouvrement par l'URSSAF. Résultat : une pagaille monstre qualifiée de « catastrophe industrielle » par la Cour des Comptes, 5 milliards de pertes en 5 ans, et seule solution trouvée devant l'ampleur du problème : disparition du RSI le premier janvier 2018, remplacé par la Sécurité Sociale des indépendants, rattachée au régime général.

J'étais à l'époque Président de la plus grosse caisse du RSI, j'ai démissionné après 18 mois dénonçant une organisation vouée à l'échec et refusant d'être un Président uniquement pour en porter le titre, sans aucun pouvoir. Les 31 autres Présidents sont restés en place, peu dérangés par une catastrophe prévisible, acceptée et arrivée. Pour certains, une ligne sur la carte de visite est bien plus importante. Seules les professions libérales ont été épargnées par l'inadaptation des logiciels de recouvrement de l'URSSAF, car avec le Président de l'autre caisse libérale, nous avons pu garder l'ancien logiciel de recouvrement (mais elles ne seront pas épargnées par la fin du RSI).

Voilà que l'histoire se répète. Après avoir coulé le RSI, voilà qu'on décide d'appliquer la même méthode aux caisses de retraite. Elles ne demandaient rien, elles ont fait la preuve depuis 70 ans qu'elles étaient capables de bien faire, zéro erreur relevée par la Cour des Comptes pour la Caisse des Médecins. Même la Cour des Comptes, qui valide les comptes de l'ACOSS, dans son dernier rapport émet des réserves concernant la qualité de ce recouvrement avec des problèmes à tous les niveaux, signalant des « irrégularités dans le calcul, dans l'appel et dans l'enregistrement des cotisations ».

La Caisse des Médecins pour gérer tous les dossiers, a plus de 2 000 logiciels développés en interne, en permanence modifiés et adaptés à chaque problème, à chaque cas. A la poubelle, maintenant ce sera un logiciel unique, non adapté aux non-salariés, ayant fait les preuves de sa dangerosité qui prendra la relève, pour que l'ACOSS puisse faire de la trésorerie avant de vous rendre votre argent, sans que vous puissiez vérifier si le montant est le bon, et à qui il faut attribuer des droits ou non et quand. Lors d'un dernier CA de la CNAVPL, le Président de la CIPAV s'était plaint d'avoir à émettre des milliers d'appels erronés ne pouvant obtenir les données nécessaires auprès de l'ACOSS.

Au passage, c'est 60 emplois sur 250 qui sont concernés dans la Caisse des Médecins. Ils pourront être recasés dans les caisses Ile de France a-t-on répondu. Pour la petite histoire, dans mes 20 ans de Présidence de la Caisse des Médecins, j'ai le souvenir de 2 embauches venant de ces organismes. Elles sont réparties après quelques mois ne pouvant soutenir le rythme !

Merci à Madame Mathilde Lignot-Leloup (ENA-IGAS), directrice de la Direction de la Sécurité Sociale et digne successeur de Monsieur Thomas Fatome (ENA-IGAS). Tous les mêmes.

Quand est-ce que vous arrêterez d'em.. les Français ? Cette réflexion n'est pas de moi, mais de Pompidou, reprise par Macron. Apparemment vous n'avez pas entendu, alors je répète, ou alors continuez, vous aurez 600 000 gilets jaunes de plus.